

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 82/1025 du 10/11/1982
/MTS/DGTFP.DFP.21034/16

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de Monsieur
M.KOULI Gaston, Instituteur de 3° échelon des
cadres de la catégorie B, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/150/MF du 9.5.62 fixant la régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populai-
re du Congo ;
(/u le décret n° 62/497/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notam-
ment en son article 1er § 2°) ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique
des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dis-
positions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Mi-
nistre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 3876/MEN.DPAR du 20.6.81 portant promotion des Ins-
tituteurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement) à trois (3) ans au titre de l'année 1979 ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 19.11.81 ;
(/u le décret n° 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret
n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de
l'Etat ;

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

07

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur AKOULI Gaston, Instituteur de 3è échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service au C.E.G. Antonio Agostinho NETO de Brazzaville, titulaire de la licence ès-Lettres, Section Philosophie, délivrée par l'Université Marien NGOUMBI à la 2ème session 1981, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 AGS: NEANT.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 19.10.81 et de l'ancienneté pour compter du 5.10.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Brazzaville, le 10 Novembre 1982

Antoine NDINGA-GOMA

Colonel Louis Sylvain GOMA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

LE MINISTRE DES FINANCES

Bernard COMBO MATSIOMA

ITHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP, DFP 3
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MEN 3
- DPAA 2
- CEG A.A. NETO BZV 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2